



Succession de ma mère et de mon beau-père

Par **demours**, le **13/03/2017** à **23:06**

bonjour

ma mère est décédée en mars 2013 elle était mariée sous le régime de la communauté avec mon beau-père lui-même décédé en août 2016

je suis héritier de la moitié de l'appartement qu'ils occupaient et en outre

de 50/100 de ses avoirs bancaires les ayants droits du côté de mon beau-père

sont d'accord ainsi que moi-même pour vendre cet appartement par contre le notaire ne

veut pas dissocier ces deux parties de ma part d'héritage et veut donc attendre que cet

appartement soit vendu pour débloquer ces 50/00

d'avoirs bancaires détenus par ma mère. En a-t-il le droit car cette vente peut prendre pas mal de temps.

Je vous remercie de m'éclairer

André Bontemps